

21.4520 - Motion

Réactiver l'encouragement de l'accession à la propriété pour les logements destinés à l'usage personnel

(motion déposée par la conseillère aux Etats Hedi Z'graggen le 16 décembre 2022)

1. Enjeux

La motion demande au Conseil fédéral de prendre toute une série de mesures pour encourager l'accession à la propriété du logement, conformément aux injonctions de la Constitution fédérale.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent d'accepter cette motion.

3. Motifs

L'accession à la propriété devient de plus en plus difficile en Suisse. 80% des personnes qui souhaiteraient acquérir un logement déclarent ne pas en avoir les moyens. Telle est l'une des conclusions d'une étude, publiée en mars 2022, réalisée par la School of Management and Law de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) en collaboration avec l'Office fédéral du logement, le HEV Schweiz, la Fédération romande immobilière et Raiffeisen Suisse.

Le statu quo n'est pas admissible. La motion déposée est dès lors très opportune.

L'article 24 de la loi fédérale sur le logement autorise l'Office fédéral du logement à accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel garantis par gage immobilier pour des logements en propriété. Ces prêts, qui sont accordés sous forme de montants forfaitaires, doivent être amortis. L'application de cette disposition a été suspendue par le Conseil fédéral en 2007. Ne faudrait-il pas mettre fin à cette suspension ?

Voilà l'une des mesures listées dans la motion qui mériterait d'être sérieusement envisagée.